

I IDENTIFICATION DU BOUILLEUR DE CRU ET DE L'ALAMBIC		Campagne 2024 / 2025
1 Bouilleur de cru (Propriétaire des vergers) NOM, Prénom : _____ Né(e) le : _____ (Obligatoire) Tél. : _____ N° Rue : _____ Code Postal : _____ Ville : _____ Adresse courriel : _____ N° DOUANE : _____	2 Statut <input type="checkbox"/> Bouilleur de cru à compte N° d'accise (obligatoire) <input type="checkbox"/> Bouilleur de cru	Cachet ND
3 Références cadastrales des vergers - parcelles de vignes (OBLIGATOIRE) Section : _____ Parcelle(s) : _____ Lieu de récolte : _____ Superficie des parcelles de vignes en ares : Production des parcelles en HL :	Service des Douanes et des Droits indirects Bureau des Douanes de MULHOUSE <u>Recette Locale</u> 49 rue de Pfastatt 68200 MULHOUSE - Tél : 09.70.27.78.75 (ou 85) - Tél Standard : 09.70.27.78.60 Courriel : ci-mulhouse@douane.finances.gouv.fr Accueil du Lundi au Vendredi de 09h00 à 12h00 uniquement sur rendez-vous	
4 Alambic Association des arboriculteurs et Nom du propriétaire : bouilleurs de cru du Haut-Sundgau à : 68640 MUESPACH-LE-HAUT	5 N° de l'alambic et contenance N°: 68- 102 95 Contenance : 30 litres	
Lieu et adresse de distillation Station de distillation - Sundgauer Obst Brennhisle Rue Charles de Gaulle 68640 MUESPACH-LE-HAUT	Alambic fixe à 1 passe de la station de distillation	

II DISTILLATION									
<input type="checkbox"/> 1 ^{re} distillation <input type="checkbox"/> 2 ^e distillation <input type="checkbox"/> 3 ^e distillation (cocher la case correspondante)									
a) Jours de distillation			b) Matières premières à distiller			c) Taux de rendement minimum	d) Rendement prévisible d'alcool pur	e) Quantité d'eau de vie obtenue	
Dates	Heure de début	Heure de fin	Nature des fruits	Nombre de fûts	Vol. total en litres			Volume	% Vol
	h	h							
	h	h							
	h	h							
	h	h							
	h	h							
	h	h							

III PROCURATION	
Je soussigné-e : _____	
Demeurant à : _____	
Autorise : _____	
Demeurant à : _____	
à effectuer pour mon compte, les opérations relatives à la distillation des fruits de ma propre récolte.	
<i>Le bouilleur de cru</i>	<i>La personne autorisée</i>
<i>signature</i>	<i>signature</i>

Le (date du dépôt de la déclaration) _____ à (lieu) _____	Signature du bouilleur de cru
-----------------------------------------------------------	--------------------------------------

IV. DÉCLARATION DE LA QUANTITÉ D'ALCOOL PUR OBTENUE :

(A) Quantité d'alcool pur obtenu : LAP (litres d'alcool pur)

(B) Quantité exonérée : 50 LAP

Quantité imposable au droit entier (A – B) : LAP

Liquidation de l'impôt à droit entier :

(volume LAP imposable X taux du droit de consommation) : €*

Fait à le Signature du bouilleur de cru

***IMPORTANT : si les cents sont inférieurs à 50, arrondir à l'euro inférieur ; si les cents sont égaux ou supérieurs à 50, arrondir à l'euro supérieur : Exemples : 79,19 € = 79 €, 81,50 € = 82 € et 87,92 € = 88 €**

Le bouilleur de cru bénéficie d'une franchise de 50 litres d'alcool pur par campagne prévue par l'article L 313-34 du Code des Impositions des Biens et Services

V TRANSPORT DE L'ALCOOL OBTENU

(à compléter par le bouilleur de cru, après distillation, le cas échéant)

Le à heures

Moyen de transport et n° d'immatriculation du véhicule :

Parcours :

Délais de retour :

VI PAIEMENT

Par **carte bancaire** ou par **chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public** joint à la déclaration de distillation.

En cas de non-paiement, le recouvrement des droits et taxes dus sera effectué par voie de recouvrement forcé indépendamment des poursuites contentieuses éventuelles.

Payé le à

Cachet et signature du service.

N° Créance :

N° CIEL :

N° GARBO :

VII OBSERVATIONS

(interruptions, reprise des opérations de distillation, matières premières impropres à la distillation, destruction de l'alcool obtenu, etc.)